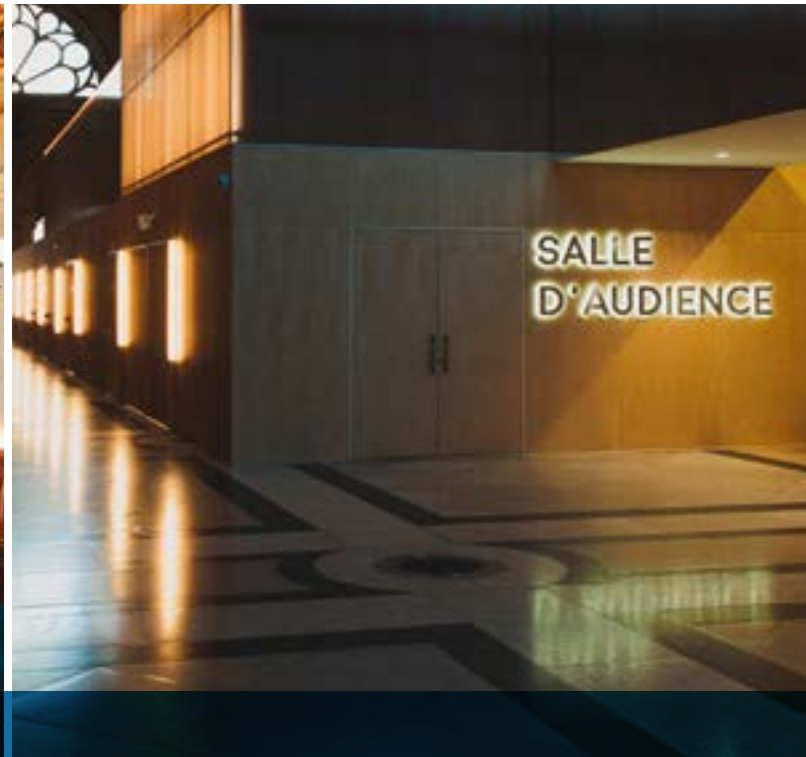

COUR D'APPEL DE PARIS



ACTIVITÉ **2022**

LE MOT DES CHEFS DE COUR

L'activité, pénale comme civile, est restée soutenue en 2022 même si la tendance a enregistré un léger recul par rapport à l'année 2021, marquée par un fort effet de rattrapage de 2020. Le taux de couverture très satisfaisant des chambres des appels correctionnels et de la chambre de l'application des peines ne doit pas masquer le stock des affaires encore considérable aux assises ou, dans une moindre mesure, à la chambre de l'instruction. Les affaires en cours au civil ont reculé de 5% entre 2021 et 2022.

La cour d'appel de Paris a pu compter sur la très forte implication des magistrats et des équipes du greffe pour faire face à ces flux importants, alors même que les moyens alloués, en hausse, peinent encore à correspondre au niveau d'activité.

2022 est une année placée sous le signe de procès de dimension exceptionnelle en matière de terrorisme. Le procès des attentats du 13 novembre 2015, qui s'est achevé au début du mois de juillet, le procès en appel des attentats de janvier 2015 et le procès de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, entre autres, ont mobilisé toutes les ressources de la cour. Ce travail d'équipe a porté ses fruits, et l'organisation de ces procès hors norme a été saluée tant en interne qu'à l'extérieur de notre institution.

2022 a été aussi l'année du changement.

Le parquet général s'est réorganisé en mars 2022 afin d'assurer une meilleure articulation de ses missions d'animation de la politique pénale, de suivi de l'action publique et d'activité juridictionnelle.

Préalables à la restructuration du palais qui devrait permettre à tous de travailler dans de meilleures conditions au sein d'un bâtiment rénové, de nombreuses opérations de déménagement menées par l'APIJ et la Questure ont rythmé l'été 2022. Magistrats et fonctionnaires ont démontré à cette occasion leur haut niveau d'adaptabilité. Nous sommes à présent entrés dans la phase de travaux proprement dite, dont la première tranche s'achèvera au début de l'année 2025.

L'arrivée d'un nouveau premier président, et autour de lui d'une équipe renouvelée, est un moment important de la vie d'une cour, source de projets et d'une nouvelle dynamique. Depuis le mois de septembre, nous nous employons à faire fonctionner en toute harmonie, au quotidien, cette dyarchie.

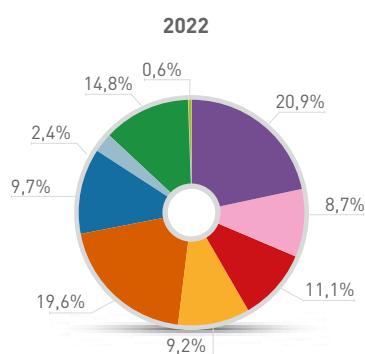
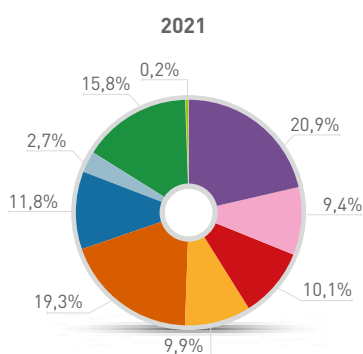
Chaque année apporte son lot de défis, et 2023 ne dérogera pas à la règle. Il nous faudra ainsi, en matière pénale, accompagner la mise en place de la cour criminelle départementale au premier semestre 2023, redoubler d'efforts pour accentuer les résultats positifs dans la lutte contre les violences intrafamiliales ou encore faire face à l'explosion de la criminalité organisée, en particulier la cybercriminalité. En matière civile, la poursuite de la réduction des délais de traitement et des stocks constituera un axe prioritaire de la cour grâce à la mobilisation de tous les acteurs et le développement de l'équipe autour du magistrat.

L'investissement de chacun, mais aussi le sens de l'engagement collectif maintes fois constaté au sein de notre cour d'appel nous permettent d'aborder avec confiance les défis de l'année à venir.

Le procureur général
Rémy HEITZ

Le premier président
Jacques BOULARD

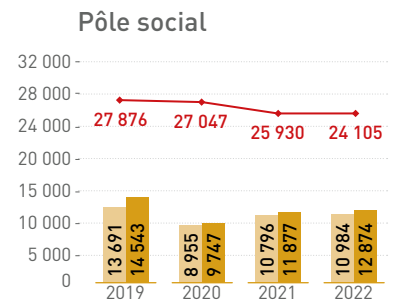
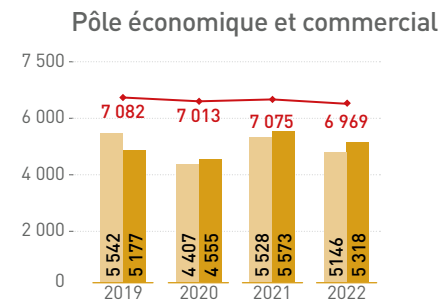
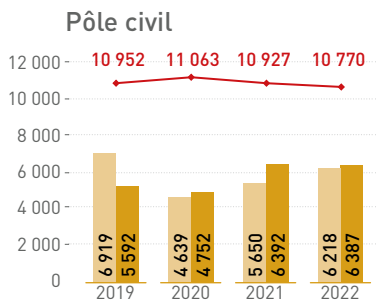
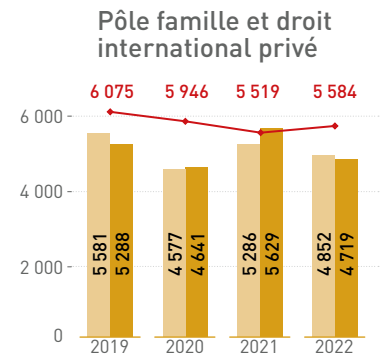
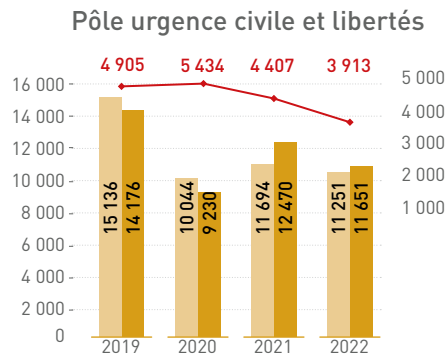
ACTIVITÉ GLOBALE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS



Répartition des affaires nouvelles

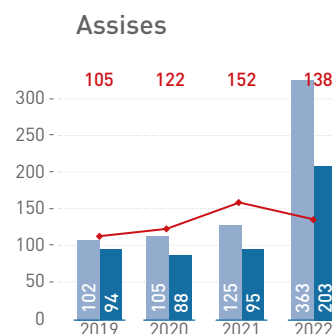
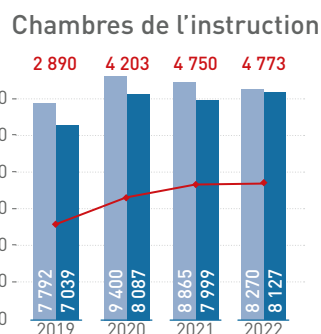
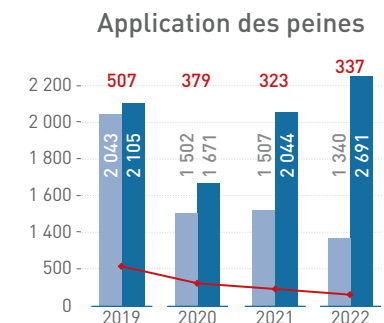
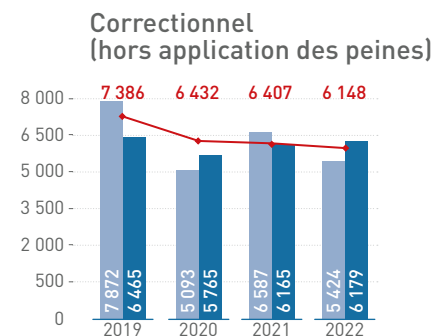
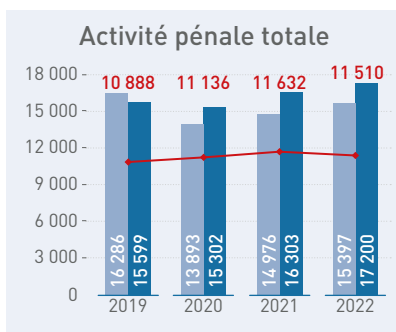
- Pôle urgence civile et libertés
- Pôle famille et droit international privé
- Pôle civil
- Pôle économique et commercial
- Pôle social
- Correctionnel (hors application des peines)
- Application des peines
- Chambres de l'instruction
- Assises

ACTIVITÉ CIVILE



■ Affaires nouvelles ■ Affaires terminées → Affaires en cours

ACTIVITÉ PÉNALE



■ Affaires nouvelles ■ Affaires terminées → Affaires en cours

EFFECTIFS

| | Cour d'appel | Ressort (Cour d'appel comprise) |
|---|----------------------|------------------------------------|
| Magistrats, fonctionnaires et contractuels | | |
| Magistrats du siège | 278 (dont 29 placés) | 1 054 |
| Magistrats du parquet | 94 (dont 18 placés) | 443 |
| Magistrats honoraires juridictionnels | 33 | 62 |
| Magistrats honoraires non juridictionnels | 27 | 35 |
| Directeurs des services de greffe judiciaires | 19 | 211 |
| Greffiers | 177 | 1 593 |
| Attachés d'administration | 3 | 8 |
| Secrétaires administratifs | 9 | 74 |
| Adjointes administratifs et techniques | 170 | 1 537 |
| Contractuels | 134 | 394 |
| Assistants de justice | 94 | 268 |
| Juristes assistants | 17 (dont 2 placés) | 121 |
| Assistants spécialisés | 3 | 61 |
| Justice de proximité | | |
| Personnel de catégorie A | | 27 |
| Personnel de catégorie B | | 109 |
| Personnel de catégorie C | | 74 |
| Juges non professionnels | | |
| Conseillers prud'homaux | | 1 831 |
| Juges consulaires des tribunaux de commerce | | 449 |
| Magistrats à titre temporaire | | 84 |
| Auxiliaires de justice | | |
| Avocats | | 32 245 |
| Experts judiciaires | | 1 113 |
| Commissaires de justice | | 550 |
| Notaires | | 2 478 |
| Conciliateurs | | 239 |
| Médiateurs | | 836 |

BUDGET DU RESSORT

| | Crédit de paiement (M€) |
|---|----------------------------|
| Programme 166 « justice judiciaire » | |
| Masse salariale | 380,75 |
| Crédits de fonctionnement courant | 54,2 |
| Frais de justice | 89 |
| Programme 101 « accès au droit et à la justice » | 7,38 |